

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 284

présenté par
Mme Le Callennec

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer les alinéas 131 à 134.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas viennent renforcer de manière dogmatique le « collège unique » et abroger la loi dite Cherpion qui a introduit le DIMA (Dispositif d'Initiation aux métiers en alternance) pour les jeunes âgés de 15 ans. Pourtant ce dispositif répondait à une vraie demande de diversification des parcours à partir de la 4^{ème} : pour tous, un tronc commun composé des fondamentaux et des langues vivantes. Pendant une partie de la semaine, en fonction des profils et des choix des élèves, la possibilité pour certains d'approfondir les disciplines académiques classiques, et pour d'autre d'être initiés au monde professionnel.

Ce dispositif ne semblait pourtant pas tant choquer Monsieur Jean-Marc Ayrault qui répondait dans une interview parue dans le Parisien, le 30 octobre dernier alors qu'on lui demandait si pour les enfants entre 14 et 16 ans qui sont en situation d'échec, il ne fallait pas avancer l'âge du travail en alternance, de l'apprentissage et mieux adapter les filières : « Pourquoi pas ? Il faut plus de fluidité entre l'Education nationale et l'entreprise. Ce n'est pas un sujet tabou. Il faut que dès l'école primaire, en CP, on puisse aller voir les entreprises, recevoir un ouvrier qui a appris un métier formidable et qui a envie de transmettre sa passion. »

Cette suppression sèche d'un dispositif pourtant pensé en réponse à des situations particulières est le résultat d'une vision idéologique d'un collège unique et monolithique. Il conviendrait, bien au contraire, de passer du collège unique au collège pour tous, dans lequel chaque élève trouvera sa place.